

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, dûment convoquée et tenue au 127-A, 1re Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 17 octobre 2019.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
 M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
 M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Renonciation à l'avis de convocation

2019-10-238 Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h05)

2019-10-238 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. renonciation à l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Acquisition bancs Colisée pour aréna
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2019-10-239 **4. Acquisition bancs Colisée pour aréna**

Attendu qu'il y eut une offre médiatisée de don de banc du Colisée de Québec;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a démontré son intérêt;

Attendu qu'il y a une nouvelle offre de fait à 30 \$ par banc;

Attendu qu'il y a ignorance sur les prérequis d'aménagement nécessaire de l'aréna Marcel Dutil afin de recevoir ces bancs;

Attendu qu'une réponse doit être donnée dans l'immédiat;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de décliner l'intérêt de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

5. Période de questions

2019-10-240 **6. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de lever la séance. (19h17)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....